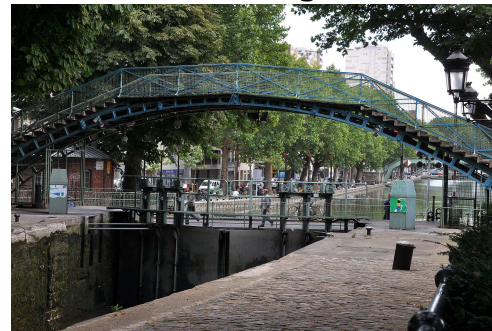


Passerelle Bichat



Passerelle de la Grange aux belles



Passerelle des Douanes



Nom du client : **Ville de Paris**

Montant global H.T. : **≈ 280 000 € HT**

Interlocuteur Client : **DUFAYET Ambroise**

Téléphone client : **01 71 28 61 43**

Département : **75**

Début de réalisation : **Septembre 2016**

Fin de réalisation : **en cours**

Groupement : ACOSEC mandataire, SECTEUR et SPIELMANN (architecte) cotraitants

Description des ouvrages :

Les passerelles piétonnes des Douanes, de la Grange aux belles et Bichat, construites respectivement en 1860, 1885 et 1889, sont des ouvrages métalliques en arc franchissant le canal Saint-Martin entre les PK 1,260 et 1,77 du canal. Elles relient le quai de Jemmapes au quai de Valmy.

La structure de ces ouvrages est constituée de trois poutres principales en arc, en fonte ajourée, reposant de part et d'autre du canal sur des sabots ancrés sur culées. Chaque arc est composé de 4 voussoirs assemblés.

Ces passerelles doivent faire l'objet de travaux de restauration dans le respect de leur caractère patrimonial.

Description de la mission :

Maîtrise d'œuvre loi « MOP » : DIAG, AVP, ACT, DET, AOR, en concertation avec l'Architecte de la Ville de Paris.

MONTANT DES TRAVAUX :

Coût prévisionnel : **6 millions d'euros HT** (pour les trois passerelles)